



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE BASKET-BALL



La Garenne-Colombes le 27 avril 2020

Comme déjà indiqué par voie de messagerie, et sous réserve de modifications qui nous seraient imposées par la situation sanitaire actuelle, l'Assemblée Générale Elective du Comité aura lieu le :

**Samedi 13 juin 2020 à partir de 9H30**  
**Salle de conférences**  
**Palais des Sports Maurice Thorez**  
**136, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie - 92000 NANTERRE**

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas autorisés.

Les associations sportives sont représentées par leur président ou par un membre mandaté et licencié au sein de l'association qu'il représente.

Le nombre de voix, par délégué, correspond au nombre de licenciés de l'association **à la date du 31/03/2020**. (Etat FFBB, calcul en fonction des articles 6 et 7 des statuts du Comité).

Les votes pour le renouvellement du Comité Directeur ont lieu à bulletin secret, et conformément aux dispositions du règlement intérieur (art 8), l'assemblée générale peut décider que les autres votes auront lieu à main levée.

**APPELS DE CANDIDATURES** pour le renouvellement du Comité Directeur et pour la désignation des délégués à l'assemblée fédérale de décembre sont joints à cette convocation, ainsi que les modalités particulières applicables à la période actuelle de confinement. **La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 15 MAI 2020.**

La Secrétaire Générale,

**MARYLINE BACON**

La Présidente,

**CHANTAL DEVILLARD**

Une commission de vérification des candidatures dont les membres sont désignés par le bureau s'assurera de la validité des candidatures reçues. Cette même commission procédera à la vérification des pouvoirs et du quorum lors de l'AG. Elle statue, sans appel, sur toute contestation se rapportant aux pouvoirs.

## **APPEL DE CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR**

Le Comité des Hauts de Seine est administré par un comité directeur composé de **18 membres**, dont **au minimum** un médecin, et un nombre de postes réservés aux féminines (entre 5 et 7). Le nombre retenu minimum est de 6 féminines.

L'appel de candidature est donc effectué pour **18 membres dont, au minimum un médecin et 6 féminines**.

Le mandat des membres du comité directeur étant de 4 ans, il prendra fin à l'issue de l'AG de 2024.

Les membres du comité directeur seront élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours, par les représentants des groupements sportifs membres affiliés à la Fédération Française de Basketball.

Les représentants doivent posséder la qualité de président des groupements qu'ils représentent. Toutefois, le président peut donner mandat exprès, à une personne de son club licenciée à la Fédération, afin de représenter celui-ci.

En outre, les représentants doivent être majeurs, jouir de leurs droits civiques et ne pas faire l'objet d'une suspension de licence à la date de l'assemblée.

Nul ne peut être représentant d'un groupement sportif membre, ni remplir une fonction élective au sein du Comité Départemental, s'il occupe une fonction rémunérée dans ce Comité.

Un groupement sportif membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité départemental, de la Ligue Ile de France, et/ou de la Fédération Française de Basketball.

Chaque groupement sportif membre représenté dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars 2020.

Pour la validité de la tenue de l'assemblée générale, les représentants présents des groupements sportifs membres doivent représenter, au total, au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des groupements sportifs membres.

## **CONDITIONS DE CANDIDATURES**

Est éligible au comité directeur toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du département des Hauts de Seine.

Selon les règlements, les candidatures aux fonctions de membre du Comité Directeur doivent être adressées, individuellement, par lettre recommandée avec AR, ou déposées contre délivrance d'un reçu au siège du Comité, accompagnées d'une copie de la licence de la saison en cours (le cachet de la poste ou celui du dépôt feront foi).

Toutefois, **la période de confinement actuelle n'est pas propice** tant à effectuer un déplacement auprès des services postaux, qu'au siège du Comité qui est fermé, nous vous demandons donc d'appliquer la **procédure d'envoi recommandé en ligne** (réception par courrier classique ou dématérialisée par courriel).

A ce titre, vous trouverez ci-après, par exemple, un lien internet correspondant auprès des services de LA POSTE : <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne>.

Un guide peut également être visualisé à partir du lien suivant : <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne/demo>.

Ce recommandé doit être envoyé en version numérique à l'adresse : [candidatures.cd.2020@cd92basket.fr](mailto:candidatures.cd.2020@cd92basket.fr) créée à cet effet.

**La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 15 MAI 2020.**

## **APPEL DE CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX A.G FEDERALES**

Conformément aux directives fédérales (article 10 des statuts FFBB), il est procédé à l'occasion de chaque assemblée générale annuelle à l'élection des délégués à l'Assemblée Fédérale représentant les clubs dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France.

Les candidatures à la fonction de délégué des clubs doivent être déposées dans les mêmes conditions et **sont soumises aux mêmes règles applicables aux candidatures à l'élection du Comité Directeur départemental ci-dessus indiquées.**

La liste des candidatures recevables sera arrêtée par la Commission électorale et communiquée aux membres de l'Assemblée selon les mêmes procédures que pour l'élection au Comité Directeur Départemental.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, et dans un souci de cohérence pour l'ensemble du territoire, suite aux différentes dates des AG, la FFBB a décidé de proroger tous les mandats des délégués élus en juin 2019 jusqu'au 18 octobre 2020 pour l'AG Ordinaire du 15 au 18 octobre 2020 au Touquet.

Ce point sera donc mise au vote lors de notre AG de juin 2020.

De ce fait, le présent appel de candidatures des délégués ne concerne que les délégués à élire pour l'AG fédérale du 19 décembre 2020.

Cette élection se déroule selon les mêmes règles que celles qui gouvernent l'élection des membres du Comité Directeur Départemental (le vote à main levée étant néanmoins autorisé)

Le nombre de délégués à élire est de **2** pour le Comité des Hauts de Seine (ce nombre est déterminé selon les critères applicables à l'article 10 à la date du 31 mars pour les clubs votants concernés).

Par ailleurs, et à la demande de la FFBB, qui souhaite sécuriser ce point et éviter des recours ultérieurs auprès de ses instances, il est recommandé aux candidats d'envoyer l'avis de dépôt du courrier accompagné de la candidature à l'adresse créé par la FFBB : [elections0092@ffbb.com](mailto:elections0092@ffbb.com).

Mêmes modalités et date limite que pour l'élection des membres du Comité Directeur ci-dessus indiquées.

**La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 15 MAI 2020.**

La Secrétaire Générale,



**MARYLINE BACON**

La Présidente,



**CHANTAL DEVILLARD**